

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 20 mars 2025

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Aurélie LOUPIAS

2025 - 03 - 24 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA TOUR RANDONNE POUR L'ORGANISATION DE VISITES GUIDEES

RAPPORTEUSE : Mme Monique BOTTINI

Des visites de la Tour Randonne ont suscité un vif intérêt et ont permis de valoriser l'histoire et le patrimoine de notre Commune l'été dernier. Ces visites ont été organisées en partenariat avec l'Office de Tourisme des Baronnies. Cependant, en raison de contraintes budgétaires, l'Office de Tourisme ne pourra plus participer à l'organisation de ces visites.

Dans ce contexte, les auto-entreprises « Retour Vers l'Histoire » et « Pas d'Histoire » ont exprimé leur souhait de continuer à promouvoir le patrimoine Nyonsais en organisant ces visites. La Tour Randonne, en tant que lieu emblématique de notre commune, constitue un élément clé de cette valorisation.

Il est donc proposé de mettre à disposition des auto-entreprises « Retour Vers l'Histoire » et « Pas d'Histoire » la Tour Randonne pour la tenue de ces visites.

Les intervenants devront fournir un planning des visites à la Mairie, précisant les jours et horaires de chaque visite, au moins 15 jours avant le début de chaque mois.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa date de signature, et pourra être renouvelée par accord mutuel des parties. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, conformément aux objectifs de la Commune en matière de promotion culturelle et touristique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** cette convention de mise à disposition de la Tour Randonne, aux conditions indiquées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

Aurélie LOUPIAS
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

